

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : labonteg-csdla-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/6218993b10c4059049e9c673>

Date d'obtention : 2026-03-16 15:01:30



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer, nous devons se demander si nous la méthode Sexto s'applique. Si la réponse est oui, avec la personne venue nous voir, appliquer la procédure de Sexto. Elle peut être appliquée si quelqu'un vient nous voir pour envoyer une photo d'elle compromettante à une autre personne ou si quelqu'un sait qu'une personne a envoyé une vidéo/image d'elle compromettante et intime.

Se demander si les images ont été selon elle partagées.

Si la personne rencontrée est celle qui a envoyé sa photo/vidéo, confisquer son cellulaire. Rencontrer l'autre personne à qui les images ont été envoyées et remplir l'évaluation avec lui et appliquer la procédure et confisquer son téléphone par la suite aussi. Contacter le service de police.

Si la personne vient nous livrer que quelqu'un a partagé une photo d'elle, déclencher le protocole avec cette personne et rencontrer la personne concernant l'image envoyée par la suite en appliquant toujours la procédure Sexto. Si l'image est compromettante et intime, contacter le service de police.

Si l'image a été envoyée à plusieurs personnes, rencontrez tous ces personnes en appliquant la procédure Sexto et contacter le service de police ensuite.

Ne jamais regarder les images en question.

Si un policier nous demande d'enclencher la procédure Sexto suivant une série d'informations obtenues, refusez, car cela s'applique pas au protocole.

Ne jamais parler à un journaliste si le cas se présente. Donc :

#1 Se demander si Sexto doit être déclenché en évaluant la situation ?

#2 Oui ; - remplir l'évaluation avec la 1^{re} personne qui nous a abordée, ensuite tous les autres concernées.

- Photos/ images compromettantes ? Oui --- confisquer le cellulaire et contacter le service de police. Non --- établir les protocoles de l'établissement.

- Même si un adulte est impliquée, on applique l'évaluation et la procédure Sexto et contactez la police ensuite.

Non ; refusez d'enclencher la procédure en expliquant la raison. Référez si besoin à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente et que nous devons se poser les bonnes questions avant d'agir, même si nous devons être rapide et efficace.

Un mauvais choix peut être très conséquent pour l'intégrité de la personne concernée, donc nous devons être vigilant.

Parfois, les gens nous responsabilisent et nous mandate des directives que nous devons évaluer si c'est de notre ressort de les effectuer.

Je retiens que nous pouvons être accusé de regarder les photos si nous sommes pas vigilents dans des situations similaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate, selon moi, c'est le moment où des images intimes ont été réellement envoyées et qu'il y a risque de propagation qui pourrait rapidement nuire à l'intégrité physique et psychologique de cette personne.